

## SOLIDARITÉS

### ACTION SOCIALE

Handicapés

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA COHÉSION SOCIALE

#### **Arrêté du 24 mars 2011 portant nomination des membres du conseil d'administration du Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations**

NOR : SCSA1130392A

La ministre des solidarités et de la cohésion sociale,

Vu l'arrêté du 22 janvier 1964 instituant un Centre technique national pour l'enfance et l'adolescence inadaptées et des centres régionaux ;

Vu l'arrêté du 6 février 1975 portant approbation des statuts du Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations, et notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2009 portant nomination des membres du conseil d'administration du Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2010 portant nomination des membres du conseil d'administration du Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations ;

Sur proposition de la directrice générale de la cohésion sociale,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les membres du conseil d'administration du Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations nommés par l'arrêté du 25 mars 2010 sont prorogés dans leurs fonctions pour une durée supplémentaire d'un an à compter du 27 mars 2011.

#### Article 2

La directrice générale de la cohésion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 24 mars 2011.

Pour la ministre et par délégation :  
*La directrice générale de la cohésion sociale,*  
S. FOURCADE